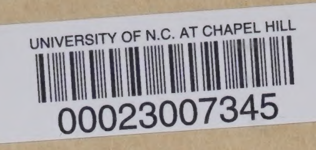
Predication d'estat faite devant

toute la cour


UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL
00023007345


SIGILLUM · UNIVERSITATIS · CAROL · SEPTENT
LUX
LIBERTAS

PREDICATION D'ESTAT FAITE DEVANT TOVTE LA COVR.

Sçauoir si vn Souuerain, peut selon Dieu faire des fauoris; & quels fauoris il peut faire.

A PARIS,

M. DC. XLIX.

PREDICATION d'Estat, faite deuant toute la Cour; sçauoir si vn Souuerain peut selon Dieu faire des fauoris, & quels fauoris il peut faire.

COmme ie crains que quelques-vns qui prendront la peine de lire cecy ne prennent mes sentimens à contre sens, ie suis bien aise de leur faire ce petit auant propos pour les detromper du sens literal auquel ils pourroiẽt s'attacher contre mon intentiõ. Vn rusé & Politique Predicateur propre à la mode, ayant esté prié ces iours passez par quelques personnes interessées, & qui craignoient vn reuers, de Prescher là dessus, fit le discours qui s'ensuit deuant toute la Cour, en forme de Predication; ie crois suiure assez ponctuellement ses pensées, & ie prie le Lecteur de me continuer sa lecture fauorablement.

In nomine, &c.

Gloria & honore coronasti eum. Vous l'auez

Couronné d'honneur & de gloire; Ce sont les paroles du Prophete Royal. Bien que ce discours ne semble pas vne matiere propre pour la Chaire, mais plustost pour la chambre & le Cōseil, i'ay creu pourtant en y mélant l'interest de Dieu, qu'il estoit comme necessaire de le faire, veu beaucoup de petits abus qui se glissent, & des scrupules legers dont on veut charger les consciences, comme de gros crimes. En effet, dans le suiet que ie traite, il semble qu'on vueille enchainer la liberté des Roys, & qu'on vueille les empescher de faire ce qu'ils doiuent en quelque façō, puisque ayāt vn plein pouuoir sur leurs sujets, ils en peuuent disposer comme bon leur semble; & mesme il y a vne certaine necessité dans leur puissance & dans leur authorité, qu'ils n'en doiuent vser que pour en faire participans ceux qu'ils iugent capables de leurs faueurs: & ceux-la doiuent estre comme celuy dont parle le Prophete, *Gloria & diuitiæ in domo eius*, gloire & richesse dans leurs maisons. Ils doiuent faire éclater la magnificence de leurs Rois, non seulement en eux & en ceux qui leur appartiennent, mais aussi dans leurs maisons, qu'ils doiuent orner de toute sorte de richesses, de tableaux, de meubles, & de curiositez, pour faire mieux éclater la bon-

 té

té du donateur, & pour inuiter les autres à se procurer des qualitez recommandables pour gaigner les bonnes graces de leurs Princes. Ie sçay bien que quelques critiques ne gouteront pas cecy, mais i'espere auec l'ayde de Dieu, quand ils auront gousté mon raisonnement, qu'ils se rangeront facilement de mon party. Auant que d'entrer plus auant dans la lice, il faut s'adresser à la Mere de verité pour la prier d'appuyer cellecy, & pour nous octroyer des forces pour ce suiet: disons luy donc,

Aue Maria.

Pour appuyer mes sentimens dans ce discours, si i'osois parler des prophanes, ie ferois voir les magnificences dont vsa ce grand & illustre Conquerant de toute la terre, à l'endroit de son bien aymé Ephestion : Ie ferois voir les largesses dont il le combla pendant sa vie, & les prodigalitez auec lesquelles il fit embellir son tombeau, plus riche & plus precieux que le Diamant de Semiramis, que le mont Palatin d'Heliogabale, que les Perches du Iardin de Cyrus, & que la Salle pauée de Saphirs d'Attabalippa. Mais comme mon dessein est de ne parler d'aucune chose prophane dans vne chaire de Saincteté, ie verray seulement, si les

Souuerains peuuent selon Dieu auoir des fa-
uoris, & quels fauoris ils doiuent auoir? c'est là
le premier point de mon discours; le second
sera, sçauoir si toutes personnes doiuẽt aspirer
à ce bon-heur? & le troisiesme sçauoir, si estant
dans la bõne grace d'vn Prince, on ne doit point
espargner de sang pour y paruenir heureuse-
ment? & si on doit en cét estat se deffaire de
ceux qui peuuent nuire? Ie n'entreprendray
pourtant rien, si vostre Maiesté ne l'a pour a-
greable, Sire; mais ie la prie auant toute œuure
de considerer que ie veux combattre des opi-
nions erronées, qui semblent en quelque fa-
çon combattre la liberté de ses sentimens, &
celle de tous les Souuerains: bien que vostre
âge vous dispense d'establir fermement vne
amitié, le Sceptre que vous portez vous y dis-
pose, & nous reconnoissons des-ia en vostre
Maiesté tous les grands & glorieux auantages
qu'on peut esperer d'vn Prince de vostre nais-
sance & de vostre education. Ie reuiens au pre-
mier point de mon discours.

Auant que d'establir mon opinion, i'appor-
teray les sentimens de ceux qui luy sont con-
traires, qui disent qu'vn Souuerain doit aymer
egalement tous ses suiets; qu'il doit aymer les

Princes, comme Princes; ſes Officiers, comme Officiers, ſes guerriers, comme guerriers; & ſon peuple, comme ſon peuple; & moy ie ne reſponds à tous ces ſentimens que par la meſme raiſon; Vn Souuerain doit aymer les Princes de ſon ſang & de ſon Eſtat, ie l'aduoüe; ſes Officiers comme Officiers, ie le confeſſe; ſes guerriers comme guerriers, qui en doute? & ſon peuple comme ſon peuple, la nature l'y oblige. Mais de dire que de tous ces gens-la il ne puiſſe faire choix de quelqu'vn, qu'il iugera capable de mettre aupres de ſa perſonne, c'eſt ce que ie nie, & que ie prouue qu'il doit faire. Prenons l'exemple de Dieu en cette rencontre: ſi Dieu a pris vn ſimple Berger pour le faire Vice-roy d'Egypte, & pour pouruoir à la ſeureté de tout ce Royaume; s'il a pris vn ſimple Iſraelite pour conduire tous ſes compagnons & pour le faire participant de ſes Oracles, ie parle de Moyſe; s'il s'eſt ſeruy d'vn Ioſué pour faire retrograder le Soleil, d'vn Sãſon pour terraſſer tout vn peuple, & d'vn enfant pour mettre vn Geant par terre, & s'acquerir vne Couronne & vn Sceptre: pourquoy eſt-ce que les Souuerains, qui ſont les viuantes images de Dieu ſur terre, ne pourront imiter les exemples qu'il leur preſ-

crit,& marcher ſur les ſentiers qu'il leur trace? Allons plus auant ; ſi le Fils de Dieu voulant venir au monde, a fait le choix d'vne ſimple fille pour nous procurer le bien de ſa venuë ; ſi conuerſant dans le monde, il n'a pas voulu faire choix de Princes & de Seigneurs pour les admettre à ſa compagnie (bien qu'il le pût, apres en auoir veu trois qui l'eſtoient venus adorer dans ſon eſtable) mais ſeulement de ſimples peſcheurs; ſi eſtant à l'arbre de la Croix, il a preferé vn larron à l'autre ; enfin pour n'eſtre pas ſi long, s'il a faict venir à ſon ſacré Vicariat au ſouuerain Pontificat, des perſonnes d'vne petite naiſſance ; pourquoy eſt-ce que les Souuerains qu'il a eſtably pour ſes Vicaires temporels, n'vſeront pas des priuileges qu'il leur a donnés, puiſque luy meſme leur en a monſtré le chemin?

Il eſt donc tres conſtant que les Souuerains peuuent faire des fauoris. Voyons maintenant quels fauoris: s'ils choiſiſſent des Princes pour cet effect, leur naiſſance leur donne deſ-ia cet auantage ; s'ils choiſiſſent des grands Seigneurs, ils ne pourront augmenter que leurs richeſſes, & non pas leurs qualités ; ils doiuent donc faire ce que dit le Prophete, *Suſcitare à*

terra

terra inopem & de ſtercore erigere pauperem, vt collocent eum cum principibus, cum principibus populi ſui : ce ſera pour lors qu'ils feront dignement eclater la liberté de leurs ſentimens, & la grandeur de leur puiſſance; ce ſera pour lors que celuy qu'ils auront eleué à ce haut point, s'eſcriera hautement, *fecit mihi magna qui potens eſt*; Ce ſera pour lors qu'il confeſſera, que *exaltauit humilem*; enfin ce ſera pour lors que tous taſcheront de ſe rendre capables, de s'acquerir la bonne grace de leur Souuerain, voyant celuy que *gloria & honore coronauit eum*, il eſt donc tres aſſeuré, que les Souuerains peuuent faire des fauoris, mais que pour faire éclater leurs liberalités & leur puiſſance, ils doiuent les choiſir d'vne naiſſance peu conſiderée.

Entrons dans le ſecond point de noſtre diſcours, & voyons ſi toutes les perſonnes doiuent aſpirer au bien de la bonne grace de leurs Souuerains. Il ſemble que cette queſtion ſoit quaſi decidée, voyons pourtant & diſons, que toutes perſonnes doiuent auoir ces ſentimens. Ie le prouue non ſeulement par cette raiſon commune, que tous les hommes ont vne certaine affection pour eux, qu'ils s'eſtiment encore plus qu'ils ne ſont, la plus part n'obſeruant pas bien cet apophtegme, γνῶθι σεαυτὸν *noſce te ipſum*; mais ie le prouue par ce commandement de Dieu, *petite & accipietis, quærite & inuenietis, pulſate & aperietur vobis*: Dieu ne commande-il pas à tout le monde de chercher ſon bien, & de s'intriguer pour cet effect? la nature meſme nous a imprimé ces iuſtes mouuemens. Et la Morale nous aprend que *omnia bonum appetunt*. Se peut il voir

vn plus grand bien, que celuy où l'on ſe procure la bien-veillance de ſon Souuerain, & où l'on trouue le moyen de voir abondamment, *gloria & diuitiæ in domo eius*? pour moy ie ne voy point de difficulté qui puiſſe arreſter en quelque façon ce deſſein, puis qu'il eſt ſi iuſte.

Voyons noſtre troiſieſme Point, ſçauoir ſi pour acquerir la bonne grace d'vn Prince, on ne doit point epargner de ſang pour y paruenir? Ie tiens touſiours l'affirmatiue, & ie dis qu'vn homme qui a ce deſſein, doit employer feu, fer & poiſon, & tout ce qui peut luy eſtre vtile. Ie le prouue par ce raiſonnement, que ſi Dieu nous a commandé de chercher noſtre bien, & qu'il y ait des obſtacles à l'atteindre, ne deuons-nous pas nous ſeruir de tous les moyens qui nous peuuent eſtre profitables? *voluntarie ſacrificabo tibi*, dit le Prophete, & vn peu plus bas, *ſuper inimicos meos deſpexit oculus meus*: quel ſacrifice plus propre & quelle offrande plus iuſte peut-on faire, que celle qui ſert de pierre d'achoppement à nos deſſeins? Non, non, vn homme qui veut paruenir à ce haut rang, ne doit épargner ny ſang, ny perſonnes, non pas meſme ſes parens: & i'oſe dire, ſon propre pere, *calca patrem, calca matrem,* & i'approuue en quelque façon le zele qu'eut autrefois cette femme de Tarquin, qui fit paſſer ſon carroſſe & ſes cheuaux ſur le corps tout ſanglant de ſon pere, pour aller embraſſer ſon mary couronné. Mais voyons maintenant ce que doit faire vn Souuerain ayant eſleué v[illegible] de ſes ſuiets aupres de ſa perſa perſonne, ne doit il pas faire comme Pharaon fit à

Ioſeph,s'il l'en iuge capable, & luy dire, *Dominare in medio inimicorum tuorum*, ou bien, *ponam inimicos tuos ſcabellum pedum tuorum*? & luy dans cet eſtat ne doit-il pas reconnoiſtre les faueurs qu'on luy fait, *extendit manum ſuam ſuper me*, ou bien, *læua eius ſub capite meo*, ou bien, *ideo dilexit me rex, & introduxit me in cubiculum ſuum*? ils doiuent tous deux auoir ces ſentimens, le Souuerain d'accroiſtre touſiours ſon fauory & le fauory, de reconnoiſtre ſes graces.

I'ay promis au commencement de ce diſcours, d'y meſler l'intereſt de Dieu, & c'eſt ce que ie vay faire. Le fauory ſe voyant donc eleué dans la grandeur, que doit-il faire? il doit reconnoiſtre non ſeulement le Souuerain qui luy fait du bien, mais le Souuerain des Souuerains, qui en eſt la premiere cauſe, il doit remettre tout ſon bon-heur entre les mains de ſa prouidence; reconnoiſtre que c'eſt luy qui diſpenſe les ſceptres & les Couronnes, qui regit les volontés, & qui diſpoſe de la fortune comme bon luy ſemble. Mais cõment le reconnoiſtre? par vne conſcience pure & par aumoſne, qu'on doit faire à ſes pauures, s'il le fait il ne doit point douter apres cela, que *centuplum accipiet, & vitam æternam poſſidebit.*

Quelle concluſion tirerons nous de tout ce diſcours, de diſpoſer les Princes à faire des fauoris? leur naiſſance leur donne ces penſées de diſpoſer les perſonnes à auoir ces iuſtes ſentimens, la nature les y inuite. Concluons donc par vn autre point, & inuitons & les Souuerains à reconnoiſtre Dieu, comme dependans de luy, & les peuples à reconnoiſtre tous les

deux dont ils dependent. Oüy Princes, vous dependés de Dieu, & ce chef qu'il a orné de Couronnes, ſera s'il le veut, reduit dans vn moment en pouſſiere. Oüy, peuples, vous dependés de Dieu, puiſque c'eſt luy ſeul qui vous ſuſtente, mais vous dependez encore de vos Souuerains, puis qu'ils ſont les viuantes images de Dieu ſur terre. Souuerains, aymés donc Dieu, comme vous y eſtes obligés; Peuples aymés Dieu & vos Souuerains, puiſque l'honneur & voſtre deuoir vous y conuie: Souuerains ſi vous aymés Dieu, Peuples ſi vous adorés Dieu & ſi vous reſpectés vos Souuerains, ie vous annonce que vous receurez vn iour des couronnes eternelles, qui vous ſeront données par le Pere, par le Fils, & par le S. Eſprit. Ainſi ſoit-il.

Voila cher Lecteur les bons ſentimens auec leſquels on veut éleuer le Roy, dont la prudence deſ-ja ſans ſeconde, ne fait point de cas, aymant mieux ſuiure genereuſement les chemins de la vertu que ſes glorieux anceſtres luy ont tracés, voila ce que la pluſpart des Confeſſeurs & Predicateurs du temps portent aux oreilles de ceux de la Cour, qui ſe laiſſent quelquefois charmer à ces amorces, i'ay eſté bien aiſe de vous en faire participant, ie vous crois tres-capable pour iuger de mes intentions, & pour prendre la piece ſelon mon ſens, c'eſt ce dont ie vous ſupplie.

F I N.